

Le Système National des Données de Santé

Ce Jeudi 23 mars 2017, le Collège des Economistes de la Santé tenait une matinée thématique à l'Espace Scipion de l'AP-HP sur le sujet très actuel du Système National des Données de Santé (SNDS).

La création de ce système répond à l'article 193 de la loi de modernisation du système de santé promulguée en janvier 2016.

Le SNDS ouvrira au 3 avril 2017, selon l'échéancier initialement annoncé. Dans quelques jours, les bases de données SNIIRAM et PMSI seront donc regroupées au sein de ce nouveau système, qui incorporera dès l'été les certificats des causes de décès au travers la base CépiDc de l'INSERM. A noter que le PSMI sera toujours accessible par l'ATIH.

Jusqu'à maintenant, les bases telles que le SNIIRAM manquaient d'ouverture et se destinaient à un public de chercheurs extrêmement avertis. Or, face à la nécessité croissante de l'utilisation de données de santé, l'ouverture des bases de données se place au cœur des objectifs du SNDS. En effet, ce nouveau système national tend vers 4 objectifs, de nombreuses fois rappelés lors de cette matinée : élargissement du nombre d'utilisateurs, harmonisation et simplification des procédures d'accès avec notamment la volonté de raccourcir les délais, amélioration de la sécurité et enfin facilitation des appariements

A partir d'avril, l'intérêt public conditionnera l'accès aux données. De ce fait, face à un auditoire composé notamment d'industriels, il a été clairement précisé le 23 mars que l'accès à cette nouvelle grande base de données s'étend aux privés à but lucratif *sous la condition que l'utilisation des données soit d'intérêt public*. L'intérêt public, encore non défini par la loi, est au centre des préoccupations d'un groupe de travail déjà établi et composé des industriels.

Il a toutefois déjà été précisé qu'il semble naturel que l'on considère comme d'intérêt public les dossiers exigés par la Haute Autorité de Santé. De ce fait, les privés à but lucratif pourront demander un accès conditionné au SNDS dans le cadre notamment des évaluations médico-économiques... .

Un référentiel de sécurité sera publié très prochainement.